



**WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme**  
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1  
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82  
Email : [courrier@welfarm.fr](mailto:courrier@welfarm.fr)  
[www.welfarm.fr](http://www.welfarm.fr)

Communiqué de presse de WELFARM // Lundi 27 mars 2017

## Schiever s'engage pour les lapins

Depuis le lundi 20 mars 2017, les magasins du groupe Schiever (bi1, Atac, Maximarché) ne commercialisent plus de viande de lapins élevés en cage au rayon boucherie traditionnelle. Le distributeur a également pris l'engagement d'éliminer la viande de lapins élevés en cage de tous ses rayons boucherie libre-service à horizon 5 ans. Schiever est le premier distributeur à prendre cet engagement en France, et WELFARM salue cette avancée majeure pour les 32 millions de lapins qui sont actuellement élevés en cage en France !

### La situation des lapins de chair en France

Aujourd'hui, en France, près de 99 % des lapins de chair sont élevés dans des cages au sol grillagé, sans aménagement leur permettant d'exprimer leurs comportements naturels. Les densités y sont très élevées et atteignent 18 lapins / m<sup>2</sup> en moyenne, soit l'équivalent d'une feuille A4 par lapin. Dans ces cages, il leur est impossible de se dresser, de faire des bonds, de ronger, ou encore de se cacher pour se reposer, autant de besoins pourtant fondamentaux pour leur bien-être. Cette situation occasionne des troubles comportementaux, des maladies, des dommages morphologiques et du stress pour les lapins.

L'élevage de lapins en plein air pose de nombreuses contraintes techniques. Néanmoins, une alternative plus respectueuse du bien-être des animaux que les cages pourrait s'imposer dans les années à venir : l'élevage en parc. Il s'agit d'un élevage en bâtiment qui permet cependant aux lapins d'exprimer leurs comportements naturels essentiels : se déplacer, sauter, se mettre en position debout pour scanner leur environnement, disposer d'une surface suffisante pour effectuer au moins trois bonds, se coucher, interagir avec leurs congénères et disposer d'éléments à ronger, de zones de replis et d'abris...

## LE LAPIN : QUELQUES REPÈRES

### CONVENTIONNEL (> 99%)



➤ 18 lapins/m<sup>2</sup> en moyenne, soit l'équivalent de la surface d'une feuille A4/animal

- Sol grillagé
- Pas de litière
- Aucun aménagement (cachette, etc.)
- Pas de matériaux à ronger
- Âge d'abattage : environ 10 semaines

### ALTERNATIF (< 1%)



© CPLB

#### ÉLEVAGE EN PARC

➤ Rare en France, davantage développé en

- Belgique, Suisse et Autriche
- Conditions d'élevage : En bâtiment dans des parcs aménagés avec :
    - plateformes surélevées pour grimper ou se cacher
    - repose-pattes évitant le contact direct avec le sol grillagé
    - matériaux à ronger
  - Âge d'abattage : environ 10 semaines



#### ÉLEVAGE BIOLOGIQUE

➤ Très peu développé en France, des

- contraintes techniques d'élevage freinent son développement
- Conditions d'élevage :
    - enclos extérieur fixe ou cage mobile sur sol herbeux
    - abris
    - alimentation à base d'herbe fraîche, foin, avec céréales en complément (et parfois légumes)
  - Âge d'abattage : environ 15 semaines

### Un rapport d'initiative et un amendement en faveur d'une législation européenne protégeant les lapins

A l'heure actuelle, aucune réglementation spécifique ne protège les lapins, mais le 14 mars dernier, les députés européens ont voté en faveur d'un [rapport d'initiative sur les normes minimales de protection des lapins d'élevage](#) et ont appelé la commission européenne à proposer une législation spécifique aux lapins. La suppression progressive des

cages est l'une des mesures demandées dans le rapport voté par le Parlement européen. La Commission européenne doit à présent prendre le relais, mais il est évident qu'un mouvement est enclenché en faveur d'une amélioration des conditions de vie des lapins de chair en Europe.

## **Un groupe engagé pour le bien-être des animaux avec WELFARM**

Schiever est le premier distributeur à avoir banni en France les œufs de poules élevées en cages de ses rayons, en novembre 2014. Depuis, WELFARM échange régulièrement avec Schiever sur différentes problématiques de bien-être animal. Ainsi, le groupe a-t-il décidé en décembre 2016 de s'engager pour les laitières en garantissant l'accès au pâturage pour tous les fromages de sa filière qualité bi1. Schiever est le premier distributeur à avoir pris un tel engagement en France !

Le distributeur affiche également d'autres engagements favorables au bien-être des animaux : pour ses filières qualité viande bovine, viande d'agneau, viande de veau et viande de porc, l'enseigne garantit que le temps de transport des animaux ne dépasse pas 4h, et les veaux filières qualité bi1 sont élevés sur paille, et non sur caillebotis.

## **Schiever dit non aux cages pour les lapins**

Toujours pionnier, le groupe prend à nouveau de l'avance en s'engageant à présent à sortir les lapins de leurs cages ! En Belgique, ce mouvement a commencé il y a plusieurs années déjà, depuis 2012, les distributeurs ont banni les uns après les autres la viande de lapins élevés en cage, et depuis 2016, en Belgique, les lapins doivent être élevés dans des parcs enrichis.

Pour les lapins de sa filière qualité bi1 depuis lundi dernier, Schiever s'approvisionne exclusivement en viande de lapins élevés en parc. A terme, il en sera de même pour l'ensemble de la viande de lapins proposée dans ses rayons boucherie libre-service.

En ce début d'année, le groupe Carrefour a également annoncé sa volonté d'accompagner le développement d'une filière de lapins en habitat alternatif adapté à leur bien-être.

Ghislain Zuccolo, directeur de WELFARM, commente : « Schiever est le premier distributeur en France à prendre l'engagement de cesser la commercialisation de lapins élevés en cage. C'est une décision exemplaire et nous espérons que l'ensemble de la distribution française suivra rapidement ! »... en attendant qu'une réglementation européenne, ou française, n'interdise enfin les cages pour les lapins !

WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme agit depuis plus de 20 ans *pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.*

---

### **Contact presse :**

Hélène Gauche – Chargée de l'intégration du bien-être animal dans les politiques RSE-RSO : 03 87 36 46 05 – [helene.gauche@welfarm.fr](mailto:helene.gauche@welfarm.fr)